

Nombre de Membres du Bureau : 17

Séance du 12 mai 2022

Nombre de Membres présents : 13

L'an deux mille vingt deux et le 12 mai à 17 heures 30

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GAURAT, GUERINET, ROUSSEAU

Objet de la délibération :

Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le soutien préparatoire à la candidature Leader 2023-2027

Excusés : Messieurs BARJONET, BRISSON, PICAULT, POINCLOUX

Date de la Convocation :

29 avril 2022

Envoyé en préfecture le 16/05/2022

Reçu en préfecture le 16/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 045-200079903-20220512-DELIB162022-DE

Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délibération n°15/2020 du Comité syndical en date du 21 septembre 2020, donnant délégation de pouvoirs au Bureau du PETR et à la Présidente,

Vu l'appel à Manifestation d'intérêt LEADER lancé par la Région Centre-Val de Loire le 15 décembre 2021,

Vu la délibération n°31/2021 du Bureau du 16 décembre 2021 validant le principe d'une candidature conjointe avec le PETR Gâtinais montargois et mandatant la Présidente pour répondre à l'AMI régional,

Considérant la réponse conjointe des PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et Gâtinais Montargois à l'AMI régional en date du 24 janvier 2022,

Vu l'appel à candidature lancé par la Région Centre Val de Loire le 11 avril 2022 pour un dépôt de dossier avant le 30 septembre 2022,

Considérant les nombreux temps de concertation pour préparer la candidature Leader du GAL Pithiverais & Gâtinais pour la programmation 2023-2027 entre mars 2021 et ce jour,

Considérant l'accusé de réception de la Commission Européenne de la version 10 du Programme de Développement Rural Centre Val-de-Loire qui ouvre l'éligibilité du soutien préparatoire à la candidature Leader 2023-2027,

Entendu l'exposé de la Présidente du PETR,

DECIDE

Article 1 : de valider comme suit le plan de financement correspondant aux dépenses liées à la préparation de la candidature du programme Leader 2023-2027

<i>Montants en TTC</i>	DEPENSES	RECETTES	
Salaires chargés animateur LEADER	17 174.86 €	FEADER *	24 000.00 €
Salaires chargés directeur PETR BGP pour la candidature	8 917.92 €		
Frais professionnels	135.00 €	PETR Gâtinais Montargois	3 070.85 €
Forfait 15%	3 913.92 €	AUTOFINANCEMENT	3 070.85 €
Total	30 141.70 €		30 141.70 €

* base de calcul : (salaires chargés + forfait 15% salaires chargés) * 80%

Article 2 : de mandater la Présidente pour solliciter les subventions auprès du FEADER, conformément au tableau ci-dessus et à signer tout document relatif à ce dossier.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIÈRE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 16 mai 2022 et de sa publication le 16 mai 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 16/05/2022

Reçu en préfecture le 16/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 045-200079903-20220512-DELIB162022-DE